

<https://enseignants.se-unsa.org/Concours-de-l-Education-nationale-ca-bouge-enfin>



Concours de l'Éducation nationale : ça bouge enfin

- Je suis... - Entrant dans le métier - Les concours, les recrutements -

Publication date: jeudi 11 avril 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les concours d'enseignants et CPE se passeront à partir de la rentrée 2024 en fin de 3e année de licence, et non plus en fin de master. Les lauréats des concours bénéficieront ensuite d'une formation en alternance en deux ans, validée par un master.

Vu la dégringolade du nombre d'inscrits au concours, il était urgent, pour le SE-Unsa, de prendre des mesures. Un concours en licence permettra d'élargir le vivier des candidats. Il est en effet plus sécurisant pour un étudiant de s'engager pour trois ans d'études, avec l'assurance d'être rémunéré durant sa formation pendant deux ans après le concours, plutôt que d'entamer un cycle de 5 ans d'études sans visibilité, comme actuellement.

Le SE-Unsa a exigé que les deux années de formation soient validées par un master, que l'on soit lauréat d'un concours du premier degré, comme du second degré, de façon à reconnaître l'expertise de tous et garantir un haut niveau de formation.

La rémunération annoncée est de 900 € pour la première année de formation post-concours, et de 1 800 € pour la seconde année. L'entrée dans le métier sera progressive, avec des périodes d'observation et de pratique accompagnée en première année, et une montée en responsabilité en seconde année. Mais pour le SE-Unsa, 900 € en première année restent insuffisants. Au regard du coût de la vie, cette rémunération doit être relevée. De plus, des dispositifs d'aide pour le logement et les frais de transport doivent être garantis.

Enfin, il est plus que temps que les futurs candidats soient informés de la nature des épreuves du concours et de l'organisation concrète des deux ans de formation en alternance. Le SE-Unsa demande au ministère de reprendre au plus vite les travaux.